

CAP SUR NOS Trésors !

UN PROJET DE DÉCOUVERTE DU
PATRIMOINE CULTUREL MOBILIER CLASSÉ
PAR LES JEUNES ET POUR LES JEUNES

Appel à candidatures 2025



Vous êtes détenteur d'un ou de plusieurs trésors classés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Vous avez envie de vous lancer dans un projet pédagogique et artistique en partenariat avec une ou plusieurs écoles et avec l'aide d'un prestataire extérieur (artiste plasticien, comédien, conteur, vidéaste, spécialiste du patrimoine, etc.) pour assurer sa médiation et sa valorisation ?



Alors cet appel à projets est peut-être fait pour vous !



Il doit être mis en œuvre durant l'année scolaire 2025-26.

*Candidature à renvoyer pour
le 16 mai 2025 à minuit.*



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Culture



emilie.berger@cfwb.be



+32 (0)2 413 24 80



www.patrimoineculturel.cfwb.be



Table des matières

1. Contexte global	3
1.1. Qu'est-ce que le PECA ?	3
1.2. Qu'est-ce qu'un Trésor ?	3
2. Présentation générale du dispositif	4
2.1 Les principales finalités du projet	4
2.2 Les sujets potentiels	4
2.3 Les objectifs pédagogiques	5
2.4 Les publics scolaires visés	5
3. Méthodologie	6
3.1 Les principes directeurs	6
3.2 Les séances	6
3.3 Les partenaires	7
3.4 Le calendrier	8
4. Restitution et mise en place d'un dispositif diffusable et exploitable permettant la découverte du/des trésor(s) par d'autres élèves	8
5. Aspects pratiques	9
5.1 Financement du projet	9
5.2 Critères de recevabilité et d'évaluation	10
5.3 Administratif	12
5.4 Contacts / ressources	12

1. Contexte global

1.1. Qu'est-ce que le PECA ?

Le parcours d'éducation culturelle et artistique, en abrégé PECA, désigne un ensemble d'actions menées par les services du Gouvernement, les écoles et les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant pour objectif de permettre à chaque élève, dans une optique de démocratisation culturelle et de développement culturel :

- 1° d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, et de fréquenter des lieux culturels ;
- 2° d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences en matière culturelle et artistique, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle ;
- 3° d'expérimenter des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, et de prendre une part active dans la vie culturelle ;
- 4° d'accéder et de participer à la diversité des vies culturelles et artistiques et de se familiariser avec des expressions culturelles provenant de différents horizons, exprimant différentes représentations du monde.

Le parcours d'éducation culturelle et artistique contribue également :

- 1° à la lutte contre l'échec scolaire par la diversification des pratiques pédagogiques ;
- 2° à sensibiliser les acteurs de l'enseignement sur l'intérêt d'une démarche culturelle et artistique, continue et plurielle dans sa diversité d'expression et sa dimension interdisciplinaire ;
- 3° à renforcer et à valoriser les collaborations entre les opérateurs culturels et les acteurs de l'enseignement.

Dans le cadre, les services du Gouvernement peuvent mener des actions directement ou au travers de subventions ou de contrats de services. Le présent appel s'inscrit dans cette troisième hypothèse.

1.2. Qu'est-ce qu'un Trésor ?

Le terme « trésor » trouve son origine dans le droit européen qui offre à chaque État membre la possibilité de protéger ses « trésors nationaux ».

Pour être repris dans le patrimoine classé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le bien culturel mobilier doit présenter un **intérêt exceptionnel**, en raison de sa valeur artistique, historique, archéologique, ethnologique ou scientifique. Le caractère exceptionnel du bien est évalué par une commission d'experts sur la base de critères définis par le Législateur, à savoir : l'état de conservation remarquable, la rareté, le lien que présente le bien avec l'Histoire ou l'Histoire de l'Art, la grande qualité de conception et d'exécution, la reconnaissance du bien par la

communauté en tant qu'expression de son identité historique ou culturelle ou l'intérêt de l'ensemble ou de la collection dont le bien fait partie.

Le domaine couvert par les classements est particulièrement vaste. Il concerne un large éventail d'objets, allant des œuvres d'art aux pièces archéologiques et aux moyens de transport, sans oublier les documents d'archives, les pièces ethnographiques, les objets d'art décoratif, les instruments scientifiques, etc.

Les services du Gouvernement exercent également un contrôle sur l'état et sur les conditions de conservation des biens classés. Afin de les protéger, les biens classés ne peuvent être transformés, restaurés ou déplacés sans autorisation préalable des services du Gouvernement, donnée après avis d'une commission d'experts. Ils ne peuvent pas sortir définitivement du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Actuellement, 239 biens culturels mobiliers ont été classés. On les retrouve sur la base de données en ligne : <https://patrimoineculturel.cfwb.be/patrimoine-culturel-mobilier/>

2. Présentation générale du dispositif

2.1 Les principales finalités du projet

Le présent appel vise à sélectionner des projets répondant aux deux finalités suivantes :

- Permettre **la rencontre des élèves avec les Trésors classés par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que patrimoine exceptionnel**. Les trésors classés par le FW-B au-delà de leurs variétés - puisqu'il peut autant s'agir d'un éléphant naturalisé, d'une peinture du 19^e siècle que d'une machine industrielle - émanent tous d'une époque, d'une localité et d'un contexte socio-historique précis. Ils sont donc en tant que tels des témoignages précieux et de véritables portes temporelles qui permettent de découvrir et de comprendre des enjeux sociaux et des pratiques (religieuses, sociales, savoir-faire artistiques/technologiques) appartenant à notre passé. **Ce contact avec notre passé permet aux jeunes publics d'exercer leur droit culturel en s'interrogeant de façon critique sur la société actuelle.**
- Permettre de **responsabiliser les jeunes générations par rapport au rôle qu'ils peuvent prendre eux-mêmes dans la protection et la valorisation de ce patrimoine** en les amenant à créer eux-mêmes un dispositif artistique permettant à d'autres jeunes d'entrer en contact avec le bien découvert. Les projets devront, en effet, donner lieu à des réalisations diffusables et exploitables dans le milieu scolaire (ex : vidéo, podcast, guide audio, exposition, travail artistique, publications, autres).

2.2 Les sujets potentiels

Il est vivement recommandé qu'une marge de choix soit laissée aux élèves par rapport aux sujets traités. Inspirés par leur quotidien et par leur histoire personnelle, ils peuvent refléter

leurs goûts et leurs intérêts. Il est nécessaire que ces sujets fassent sens pour eux afin que **les jeunes générations éprouvent la volonté de les transmettre à leur tour.**

Si vous êtes détenteur de plusieurs trésors, cela peut-être par exemple intéressant de laisser au groupe le choix des pièces qu'ils souhaitent mettre au cœur du projet.

Ces sujets vont évidemment être liés au bien mobilier choisi, mais peuvent de façon générale :

- ➔ **Concerner le(s) trésor(s) en tant que tel(s) (contexte, époque, matérialité) :**
 - découvrir le contexte historique/sociohistorique/artistique dans lequel il s'ancre
 - découvrir les usages sociaux de l'objet (pratiques sociales, religieuses, etc.)
 - découvrir ses techniques de réalisation
 - explorer la dimension ethnographique et scientifique du trésor, etc.
- ➔ **Concerner sur les méthodes de préservation et de protection du bien :**
 - comprendre comment et pourquoi le bien a été classé
 - découvrir les méthodes de conservation préventive et de restauration mises en place pour assurer sa protection

2.3 Les objectifs pédagogiques

Les projets sélectionnés devront répondre aux objectifs généraux du PECA mentionnés au point 1.1., ainsi qu'aux objectifs spécifiques suivants :

- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Savoir formuler/exprimer ses idées devant un groupe ;
- Travailler collectivement sur un même sujet ;
- Découvrir un lieu culturel de proximité et rencontrer des professionnels du secteur artistique et patrimonial (artistes, gestionnaire de collections muséales, restaurateurs, etc.)

2.4 Les publics scolaires visés

L'activité est à destination des classes de maternelle, primaire et secondaire de tous les réseaux, types et formes d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une attention particulière sera portée aux **écoles dites prioritaires**. Une école prioritaire répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- indice socio-économique faible (ISE 1 à 8) : ce critère n'est pas pris en compte pour l'enseignement spécialisé et les autres établissements ne bénéficiant pas d'ISE ;
- classes dont le cadastre mentionné révèle qu'elles ne participent pas ou peu à des activités culturelles ;
- écoles situées sur un territoire où les opérateurs culturels sont absents ou peu nombreux.

3. Méthodologie

3.1 Les principes directeurs

Le projet doit comporter au minimum :

- **une réunion préalable de concertation entre le porteur de projet (le détenteur du/des trésors), le partenaire artistique et les enseignants impliqués**, de manière à garantir la bonne communication/articulation entre parties ;
- **des séquences d'activités durant le temps scolaire** permettant à l'élève d'expérimenter les 3 composantes du PECA : connaître, rencontrer, pratiquer ;
- **un contenu vécu** (ateliers, visites ...) et **un contenu matériel à savoir un dispositif diffusable et exploitable permettant la découverte du/des trésor(s) par d'autres élèves** (exposition, podcast, audioguide, livre/publication, etc.).

3.2 Les séances

Séances théoriques (Connaître/Rencontrer)

Afin de pouvoir lancer les élèves dans l'exploration d'un trésor, il est important de **fixer les bases de compréhension** permettant de le situer dans son contexte historique et social, de comprendre ce qu'est un trésor au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pourquoi ce dernier a été considéré comme exceptionnel.

Il est donc demandé de débiter le projet par une introduction théorique. Cette dernière peut, par exemple, se faire en classe, dans le cadre d'une rencontre avec des professionnels du patrimoine ou de la visite d'un lieu culturel (le lieu où est conservé le trésor par exemple).

Exemple :

Approche théorique 1 : Un responsable de la collection d'un musée où est conservé un trésor se rend en classe pour donner un aperçu de ce qu'est un bien culturel mobilier classé et comment on peut le protéger concrètement.

Approche théorique 2 : Ensuite, l'école se rend au musée pour une animation au cours de laquelle, dans les salles du musée, des membres de l'équipe scientifique et pédagogique,

présente les collections, explique la gestion du trésor au quotidien et donne aux élèves des outils pour qu'ils puissent commencer à réfléchir à des pistes de valorisation du trésor afin de nourrir leur futur projet créatif.

Les deux séances peuvent être regroupées, en fonction des réalités de chaque établissement et de la grille horaire des enseignants impliqués dans le projet.

Séances créatives (Pratiquer/rencontrer)

Avec l'aide d'un partenaire extérieur (artiste plasticien, comédien, conteur, écrivain, vidéaste, spécialiste du patrimoine, par exemples), les jeunes doivent au fil de séances **penser et mettre en place collectivement un dispositif artistique permettant de valoriser et de transmettre le trésor découvert à d'autres jeunes**. Il est important dans cette étape de les laisser s'approprier les thématiques abordées qui font le plus sens pour eux. L'autonomie laissée aux élèves va évidemment dépendre de leur âge.

Exemple :

Séance créative 1 (Écriture) : Encadré par un artiste conteur (spécialisé dans l'expression orale et écrite), les participants sont invités, par petits groupes, à réfléchir aux thématiques qu'il serait intéressant d'aborder dans un support audio en s'imaginant qu'ils sont des journalistes qui peuvent interviewer une sculpture et que cette dernière réponde. La statue classée racontera son parcours, ce qu'il voit dans le Musée ou toute autre idée issue des participants.

Séance créative 2 (Enregistrement) : Encadrée par l'artiste-contreur, les techniques d'oralité seront abordées afin de permettre aux participants d'articuler au mieux lors des enregistrements. Comment rendre le texte vivant ? Comment mettre de l'émotion, du ton ? Comment « mettre en scène » les voix des intervenants, de la statue ? Viendra ensuite l'enregistrement en tant que tel des textes avec les participants. Ces enregistrements seront écoutés et analysés par les participants. Peut-être réenregistré, s'ils l'estiment nécessaire.

Ces séances peuvent être regroupées, en fonction des réalités de chaque établissement et de la grille horaire des enseignants impliqués dans le projet.

3.3 Les partenaires

Pour mener à bien un projet d'exploration d'un ou de plusieurs trésors, différentes ressources et parties prenantes doivent donc être mobilisées :

- **Les détenteurs de trésor(s)** qui sera porteur du projet, le pilotera et sera tenu responsable de son aboutissement. Il sera notamment responsable de la sélection/prospection des classes à qui se destine le projet, ainsi que du choix du prestataire extérieur qui animera les séances créatives.
- **Les élèves** invités à découvrir le trésor qui doivent être activement mobilisés dans le projet.
- **Le/la ou les enseignant.e.s référent.e.s.** qui doivent être activement mobilisés dans le projet. Le planning du projet devra être établi en **étroite collaboration** avec eux.

▪ **Le/la prestataire**, sélectionné par le détenteur/porteur de projet, qui doit animer la réalisation concrète **d'un dispositif permettant de valoriser et de transmettre le trésor découvert à d'autres jeunes** (reportage vidéo, exposition, travail artistique, audioguide etc.) Ce prestataire peut être tout opérateur culturel/personne physique/personne morale détenteur d'un diplôme d'une Ecole Supérieure des Arts OU repris dans le répertoire du Centre documentaire du site PECA OU pouvant fournir la recommandation écrite et signée d'un opérateur culturel personne morale reconnue par la FW-B attestant d'un partenariat fructueux du candidat partenaire avec une école.

Les Groupements d'opérateurs culturels - Référénts scolaires PECA sont des interlocuteurs privilégiés pour mettre les intervenants locaux en contact (lien opérateurs locaux/écoles) : <https://www.peca.be/centre-documentaire>

3.4 Le calendrier

février/avril : Prise de connaissance de l'appel à candidatures par les détenteurs de trésors. Ébauche d'un premier projet par ces derniers. Sur cette base, recherche du prestataire extérieur et des écoles (classes) partenaires. Discussion avec le prestataire et les enseignant.es au sujet de la forme du projet de restitution finale (à savoir un dispositif permettant de valoriser et de transmettre le trésor découvert à d'autres jeunes), élaboration du budget

mai : complétude du dossier de candidature à renvoyer à l'administration **pour le 16 mai 2025 à minuit.**

mi-juin : annonce officielle de leur sélection aux candidats retenus, qui pourront ainsi confirmer aux écoles la mise en place du projet à la rentrée. Un entretien en ligne sera alors programmé avec l'Administration afin de se rencontrer et de s'accorder sur les objectifs du projet à fixer dans la convention.

entre septembre 2025 et juin 2026 : déroulement des activités

pour le vendredi 3 juillet au plus tard : Restitution finale et diffusion des réalisations artistiques encadrées par le prestataire choisi (document numérique, audiovisuel, œuvre artistique, exposition, etc.)

4. Restitution et mise en place d'un dispositif diffusable et exploitable permettant la découverte du/des trésor(s) par d'autres élèves

Le projet doit être mené avec l'intervention d'un prestataire (artiste plasticien, vidéaste, spécialiste du patrimoine, conteur, etc.) qui coordonnera la réalisation concrète d'un dispositif permettant de valoriser et de transmettre le trésor découvert à d'autres jeunes.

Le format de ce dispositif est à définir au préalable entre le détenteur de trésor(s) - porteur du projet - le prestataire choisi et les enseignants impliqués dans le projet pour mettre en œuvre les moyens matériels et humains nécessaires à sa réalisation.

Pendant les séances créatives, les élèves envisageront donc leur création selon une logique de présentation à un public extérieur constitué d'autres jeunes.

Ce dispositif de médiation prend donc un format libre en fonction des préférences des enseignant.e.s référent.e.s et du prestataire choisi. Ce travail peut aboutir à l'organisation d'une exposition (physique ou numérique), d'un clip vidéo, d'une publication, d'exposés écrits et oraux, ou encore d'un travail artistique. Ces réalisations par les élèves peuvent être accompagnées de dispositifs permettant leur exploitation par d'autres enseignants (dossier pédagogique, outil de prolongement...).

Une trace de la mise en place de ce dispositif sera envoyée sous format numérique (montage photo, enregistrement vidéo, transcription écrite d'un rapport, etc.) au service du Patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
(patrimoine.mobilier@cfwb.be)

Exemple :

Au musée des sciences naturelles de Tournai, les élèves travaillent, encadrés par des conteuses-comédiennes, à la mise en place d'un dispositif scénographique permettant de raconter au public l'histoire de « Miss Djeck », une éléphante naturalisée classée par la FWB. Ce dispositif narratif comprend des réalisations plastiques et sonores.

Ce dispositif est installé dans le musée pendant deux semaines. L'existence de cette exposition est diffusée aux écoles locales et un dossier pédagogique avec un jeu de cartes réalisées par les conteuses est proposé aux enseignant.e.s pour pouvoir animer eux-mêmes une activité autour de ce trésor.

Comme trace du dispositif, le porteur du projet enverra à l'administration : l'enregistrement sonore, un reportage photographique de la scénographie installée dans le musée, une version numérique du jeu de cartes et du dossier pédagogique à destination des enseignant.e.s

5. Aspects pratiques

5.1 Financement du projet

Le montant accordé au projet dépendra du nombre de classes concernées par établissement scolaire. Le projet doit toucher **au minimum 3 classes. Le montant max. total par classe touchée est de 1500 euros** (soit 4.500 EUR max. de factures adressées à la FWB pour 3 classes). Le montant total accordé au projet peut aller jusqu'à 10.000 EUR max.

3 classes → 4500 max.

4 classes → 6000 max.

5 classes → 7500 max.

6 classes → 9000 max.

7 classes ou + → 10.000 max

La candidature doit être introduite par le détenteur de trésor(s) qui fera appel à un partenaire pour la réalisation de la restitution libre du projet (reportage vidéo, exposition, travail artistique, etc.) et qui travaillera en **étroite collaboration** avec le/la ou les enseignant.e.s référent.e.s.

Le détenteur et le prestataire devront travailler en étroite collaboration **dès l'élaboration du budget** prévisionnel qui présentera une projection des frais liés à la réalisation du projet, approches théoriques et séances pratiques comprises (par exemple : visite d'un musée, frais de déplacement des élèves, achat et/ou location de matériel, heures du prestataire pour la finalisation du dispositif de médiation, etc.).

Il est à noter que la majeure partie du financement sera destinée à couvrir les prestations des intervenants plutôt que l'achat de matériel ou que frais de déplacement.

Les projets sélectionnés seront considérés **comme des prestations de services** et seront payés en deux versements de la manière suivante :

- Après accord du projet, le détenteur du trésor (porteur du projet) recevra un bon de commande de la part de la FWB. Sur base de ce bon de commande, le détenteur enverra une facture datée et signée. Une avance de 80% sera alors payée dans les 30 jours calendrier à dater de la réception de la facture.
- Après la finalisation du projet, le porteur du projet enverra des factures justificatives ainsi que la trace numérique de la valorisation finale du projet. Le solde de 20% sera payé dans les 30 jours calendrier à dater de la réception de ces pièces justificatives.

5.2 Critères de recevabilité et d'évaluation

Critère d'éligibilité ; qui peut postuler ?

Toute personne morale détentrice d'un ou plusieurs trésors classés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Critères de recevabilité

1. Le dossier de candidature doit être dûment complété.
2. Le dossier de candidature doit inclure une projection budgétaire cohérente et argumentée (max. 10.000 eur)
3. Le projet doit concerner au minimum 3 classes
4. Le projet doit inclure les trois composantes du PECA : connaître (savoir), pratiquer (savoir-faire), rencontrer (des artistes, des œuvres, des métiers, des institutions).

5. Le projet doit donner lieu à des réalisations diffusables et exploitables dans le milieu scolaire. Le type de création finale doit être précisé (ex : vidéo, podcast, guide audio, exposition, travail artistique, publications, autres)

6. Le prestataire choisi par le détenteur (porteur de projet) doit être :

- SOIT une personne physique ou morale reprise dans le répertoire du Centre documentaire du site PECA (<https://www.peca.be/recherche-operateur-culturel>) ;
- SOIT une personne physique détentrice d'un diplôme d'une Ecole Supérieure des Arts ;
- SOIT une personne physique ou morale pouvant fournir la recommandation écrite et signée d'un opérateur culturel, personne morale, reconnu par la FW-B, attestant d'un partenariat fructueux du candidat partenaire avec une école et dont l'action répond aux objectifs du décret énumérés supra.

7. Le projet doit se dérouler dans le cadre scolaire, au cours de l'année scolaire 2025-2026 ;

8. Le projet doit être organisé dans le respect des dispositions légales relatives à la gratuité scolaire.

Critères d'évaluation

1. La mise en évidence du ou des trésors (10 pts) ;
2. La pertinence, au regard des objectifs fixés par le porteur du projet, du choix du prestataire, du contenu des séances et des actions de diffusion du dispositif final dans le milieu scolaire (30 pts) ;
3. La pertinence du projet au regard des objectifs pédagogiques définis au point 2.3 (5 pts)
4. La qualité du processus visant à l'implication et la participation active des élèves et des enseignant.e.s dans le projet (10 pts)
5. La cohérence du budget présenté (10 points)
6. Les écoles ciblées par le projet correspondent à des écoles prioritaires au regard du PECA (liste disponible) (5 pts)

Pour pouvoir être sélectionné, un projet doit obtenir au minimum 40 points sur 70.

Priorisation

Les projets ayant obtenu une évaluation positive seront classés au regard du nombre de points obtenus.

Les projets seront sélectionnés dans l'ordre suivant :

1. Le projet classé premier est sélectionné d'office.
2. On sélectionne ensuite le projet le mieux classé situé dans un autre bassin de vie, et ainsi de suite jusqu'à avoir fait le tour des bassins de vie représentés dans le classement ;
3. Lorsque tous les bassins de vie représentés dans le classement ont été sélectionnés au moins une fois, on refait le tour des bassins représentés dans l'ordre du classement jusqu'à épuisement des crédits.

Les dix bassins de vie de la FWB sont : Wallonie picarde, Hainaut Centre, Hainaut Sud, Brabant wallon, Namur, Luxembourg, Huy/Waremme, Liège, Verviers et Bruxelles.

5.3 Administratif

Tous les détails de cet appel à candidatures, ainsi que les formulaires d'introduction de candidature sont à retrouver sur le site www.patrimoineculturel.cfwb.be

Les formulaires sont à rentrer pour le **16 mai 2025 à minuit au plus tard**.

Le formulaire de candidature sera dûment complété, en associant un prestataire et le/les établissement(s) bénéficiaire(s), en indiquant les objectifs, le calendrier et les personnes impliquées dans le projet et en précisant les moyens financiers attribués à chacune des parties.

5.4 Contacts / ressources

Mail : emilie.berger@cfwb.be ou patrimoine.mobilier@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 413 24 80

Pour plus de renseignements sur le PECA, et pour s'inspirer, rendez-vous sur le site : <https://www.pecab.be/toutes-les-inspirations>